



Avis google et mise en demeure

Par Charlotte_1981

Bonjour,

Je lance cette discussion suite à une mise en demeure que j'ai reçu cette semaine

J'habite à Toulouse et j'ai fait appel à une entreprise du bâtiment pour effectuer des études techniques sur une maison. Celles-ci m'ont coûté plus de 3000 ?.

L'architecte et moi-même n'avons pas été satisfaits du travail réalisé et l'architecte a cherché à comprendre les rapports remis. L'entreprise n'a plus répondu aux questions. Je dois reconnaître que nous avons voulu attirer l'attention de l'entreprise en mettant un avis négatifs sur leur profil Google. Cela n'a pas fonctionné puisque l'entreprise n'a jamais repris contact avec nous pour répondre aux questions de l'architecte.

A défaut de faire son travail de conseil, l'entreprise nous a fait parvenir une mise en demeure et nous menacer d'un procès si nous ne supprimions pas notre avis sur Google. Le terme dénigrement et diffamation sont retenus pour argumenter en ce sens.

Par soucis d'apaisement, nous avons modifié notre commentaire en supprimant les passages de colère que nous avons pu montrer. Le commentaire est désormais ferme mais plus lissé, nous nous en tenons aux faits que nous sommes en mesure de justifier (par la voix de notre architecte, par l'absence d'éléments fourni par l'entreprise ou par traces écrite).

Mais par soucis de défendre notre position, nous refusons de supprimer complètement car cet avis reste le nôtre et parce que nous avons modifié celui-ci pour éviter qu'on nous rapproche dénigrement ou diffamation.

La question que nous avons désormais : à quel point devrions-nous nous inquiéter après la modification du commentaire et devrions-nous commencer à chercher un avocat ? Nous n'avons pas rempli la condition dans la mise en demeure qui était la suppression totale de l'avis. Nous avons la sensation que cette mise en demeure a pour but de nous faire peur et de nous censurer.

Cordialement